

Ville de Genève: quelle est votre nouvelle fonction?

Mardi, 10. décembre 2019



Photo Eric Roset

Demandez toutes et tous votre collocation, c'est un droit ! Connaître votre position au sein des différentes fonctions de la Ville de Genève, c'est très important pour votre avenir. Vos acquis sont de toute façon préservés et vous pourriez monter d'une ou deux classes. Si vous avez besoin d'une aide contactez votre syndicat - 078 89 88 107

Savoir à quelle fonction du catalogue votre poste de l'administration municipale correspond vous permet de :

- **Mieux vous situer dans l'organigramme et/ou par rapport à d'autres postes**

L'employeur est responsable de la bonne organisation du travail et de la responsabilité des uns et des autres. Un manque de transparence et de clarté à ce niveau peut être la source de grave dysfonctionnement.

Exemple : Si vous êtes comptable, et correspondez à la fonction « comptable 2 », vous vous situerez mieux dans l'organisation du travail.

- **Avoir accès au descriptif de votre fonction :**

Une fois que vous connaîtrez votre fonction, vous aurez un « descriptif de la fonction » correspondant à vos activités et à vos tâches. Ceci donne un cadre indispensable à votre cahier des charges et votre travail.

COMMENT FAIRE EN QUELQUES CLICS ET QUELQUES MOTS AVANT LE 29 FEVRIER 2020 ?

Rendez-vous sur intranet de la Ville pour obtenir le formulaire « demande d'analyse de fonction » qui est une demande de collocation !

Tapez « Collocation » dans recherche ou Onglet RH→ Évaluation des fonctions

puis cliquez sur « Processus de collocation »

→ Documents utiles au bas de la page

→Demande d'analyse de fonction

(document word à compléter et signer)

Downloads

15.09.2019 [Demandez toutes et tous votre collocation- c'est un droit](#) PDF (233 kB)

Downloads

15.09.2019 [Collocation - information FAQ syndicale 1](#) PDF (354 kB)